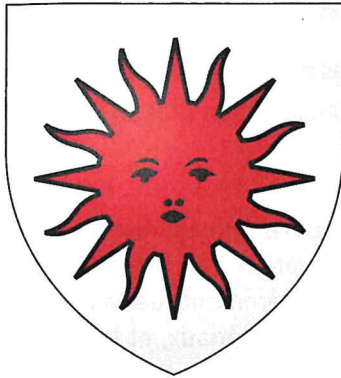




Mairie de Soleilhas

59 rue Clastre

04120 SOLEILHAS

04.92.60.42.87

contact@mairiesoleilhas.fr

ARRETE MUNICIPAL N°2023 09

Police de circulation

ARMOIRE et équipements pour la Fibre RUE CLASTRE, parcelles C178, C179, C180

Le Maire de la commune de Soleilhas, Jean-Pierre LOMBARD, arrête :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le code général des Propriétés des Personnes Publiques,

Cu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande présentée par l'entreprise **SPAG RESEAUX SAS** représenté par Ivan LA ROCCA par le CERFA 14024 en date du 23/06/2023, au bénéfice de **AZUR CONNECT TECHNOLOGIES**

Considérant qu'en raison des travaux portant sur la voirie, soit une tranchée pour une installation sur le réseau téléphonique et/ou fibre et la création d'une armoirebPM22 télécom sur le domaine communal avec création d'un réseau souterrain : **RUE CLASTRE et parcelles C178, C179, C180** (cf. plans en annexe),

Considérant qu'il appartient à l'entreprise **AZURCONNECT-TECHNOLOGIES** et **SPAG RESEAUX SAS** de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public et des usagers,

Considérant que **la circulation et le stationnement doivent être adaptés :**

Circulation alternée dans les deux sens de circulation

À partir du 05 juillet 2023 et ce pendant 5 jours

ARRETE 2023-9 :

ARTICLE 1 : la circulation et le stationnement seront adaptés, route communale dans le bourg de Soleilhas, pendant la durée des travaux dans la période du **lundi 05 juillet 2023 jusqu'au vendredi 09 juillet 2023**.

ARTICLE 2 : la signalisation appropriée, tant avancée que de position est de la responsabilité de l'entreprise **AZURCONNECT-TECHNOLOGIES** qui réalise les travaux. Elle sera mise en place, entretenue et déposée par

l'entreprise **AZURCONNECT-TECHNOLOGIES**. La signalisation sera posée sur des panneaux amovibles. Elle sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La signalisation devra être en permanence adaptée aux différentes phases du chantier. Elle sera déposée par l'entreprise **AZURCONNECT-TECHNOLOGIES** chargée des travaux, dès qu'elle n'aura plus son utilité.

ARTICLE 3 : RESPECT ET INTEGRITE DU DOMAINE PUBLIC

Par ailleurs, l'autorisation d'occupation du domaine public est accordée sous réserve du respect de l'intégrité des sols, des réseaux, du mobilier urbain compris dans l'emprise de l'autorisation. Une attention particulière devra être portée aux réseaux Eau, Assainissement et Électricité existants notamment rue Marie-Madeleine. L'entrepreneur prendra toutes les précautions afin de limiter les chutes de matériaux, et les dégâts sur les voies publiques empruntées par son matériel.

Les opérations de nettoyage consécutives à l'occupation du domaine public sont à la charge du pétitionnaire. En cas d'anomalie ou de dégâts sur les réseaux, la Commune de Soleilhas se réserve le droit de facturer les opérations de remise en état ou de nettoyage nécessaires.

ARTICLE 4 : DUREE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La durée d'occupation du domaine public est de **12 ans** à compter de la notification du présent arrêté pour le bénéficiaire XPFIBRE et SPAG RESEAUX SAS.

Cette autorisation concerne le développement des réseaux, XP FIBRE doit procéder à l'installation de câbles à fibre optiques et d'équipements techniques (dont une armoire) en vue de raccorder des chambres télécom.

Les réseaux seront constitués de : voir le plan du projet en annexes :

Voie	Longueur de l'infrastructure	Nombre de Fourreaux	Nombre de Chambre	Nombre d'Armoire	Emprise au sol en m² d'armoire
D102 : PR25 + 885 – PR25 + 900 Rue de Clastre Parcelle C179	1 ML	6 PVC Ø 60		1	1
D102 : PR25 + 885 – PR25 + 900 Rue de Clastre Parcelle C179	20 ML	4 PVC Ø 60	1		1

La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment, sans indemnités et avec la remise en état des lieux au frais du bénéficiaire, en cas de non-respect par le pétitionnaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Le gestionnaire se réserve le droit de demander le déplacement des ouvrages autorisés aux frais de l'occupant, dès lors que des travaux de voirie s'avèreront nécessaires.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera notifié à la population de Soleilhas par affichage aux lieux habituels et également affiché à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Castellane.
- L'entreprise concernée

Fait à Soleilhas, le 16/6/2023

Le Maire,
Jean-Pierre LOMBARD



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : SPAG RESEAUX S.A.S Prénom :
Dénomination : Représenté par : LA ROCCA Ivan
Adresse Numéro : 219 Extension : Nom de la voie : Av du Docteur Julien Lefebvre
Code postal 06270 Localité : VILLENEUVE LOUBET Pays : FRANCE
Téléphone 0612882704 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : 0033
Courriel : ilarocca.spag@gmail.com @

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : AZUR CONNECT TECHNOLOGIES Prénom :
Adresse Numéro : 28 Extension : Nom de la voie : Av Paul Cézanne
Code postal 13470 Localité : Carnoux en Provence Pays : FRANCE
Téléphone 0484884526 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : m.berenguer@azurconnect.fr @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 59, RD 102 Rue Clastre
Code postal 04120 Localité : SOLEILHAS

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☒ Non ☐ Si oui indiquer la référence : 2023-02 Mairie/23-DRIT-0823-PV Départ.
Description des travaux : Travaux GC de création de réseaux et pose armoire PM11 Télécom de jour
Date prévue de début des travaux : 03/07/2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 05

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 05 Date de début de réglementation 03/07/2023
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Stationner

véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Dépasser

véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒

Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☒ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 23/06/2023

Nom : LA ROCCA Prénom : Ivan Qualité : CONDUCTEUR DE TRAVAUX

04120 - Soleilhas	PM11	SRO-BPI-14710757	 
-------------------	------	------------------	---

POINT DE MUTUALISATION - PM300 ARMOIRE DE RUE				
Adresse du PM	Adresse	D102 - Rue de Clastre Parcelle C179		
	Code Postal / Ville	04120 Soleilhas		
	Latitude X :	43.856036	Longitude Y :	6.649811
	Constructeurs	ALTICE LAB		
	Type de Clef	TRIANGLE		
Nom et adresse du Gestionnaire	XP Fibre Adresse: R.P24 boulevard de Verdun code postal + ville : 92400 COURBEVOIE			
	N°tél: Responsable : CAROLE PAPAIS			
NRO	Nom	CASTELLANE		
	G2R NRO	410000219		
	Adresse	04120 - CASTELLANE		

Photo de situation

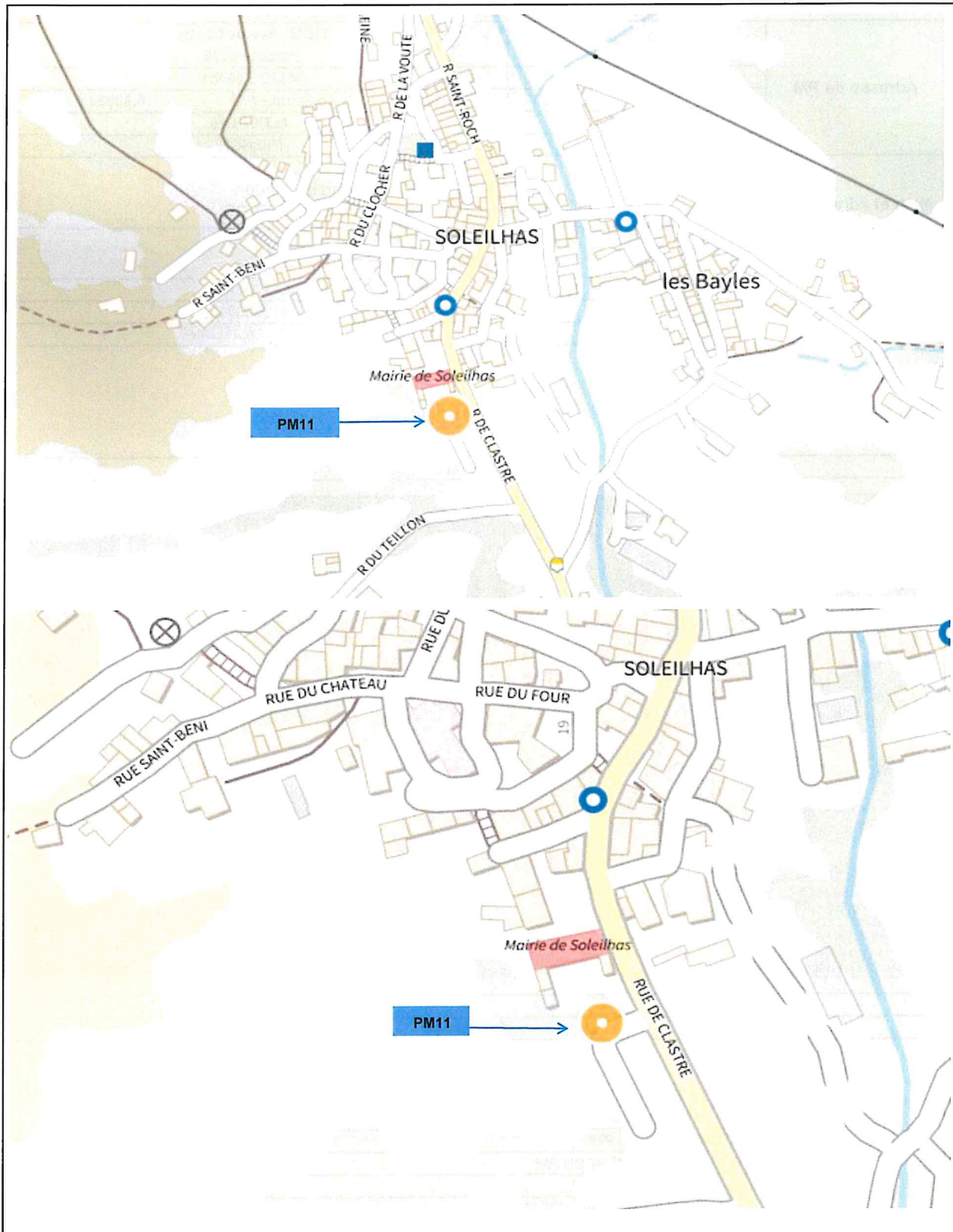


Sommaire

. PLAN DE MASSE	Page 2
. PLAN DE SITUATION	Page 3
. EMPLACEMENT DU PM	Page 3
. DETAIL EMPLACEMENT DU PM	Page 4
. DETAILS TECHNIQUES PM	Page 4
. DETAIL POSE DES COUPLEURS SFR ET OC	Page 5
. DETAIL POSE DES COUPLEURS SFR ET OC	Page 6

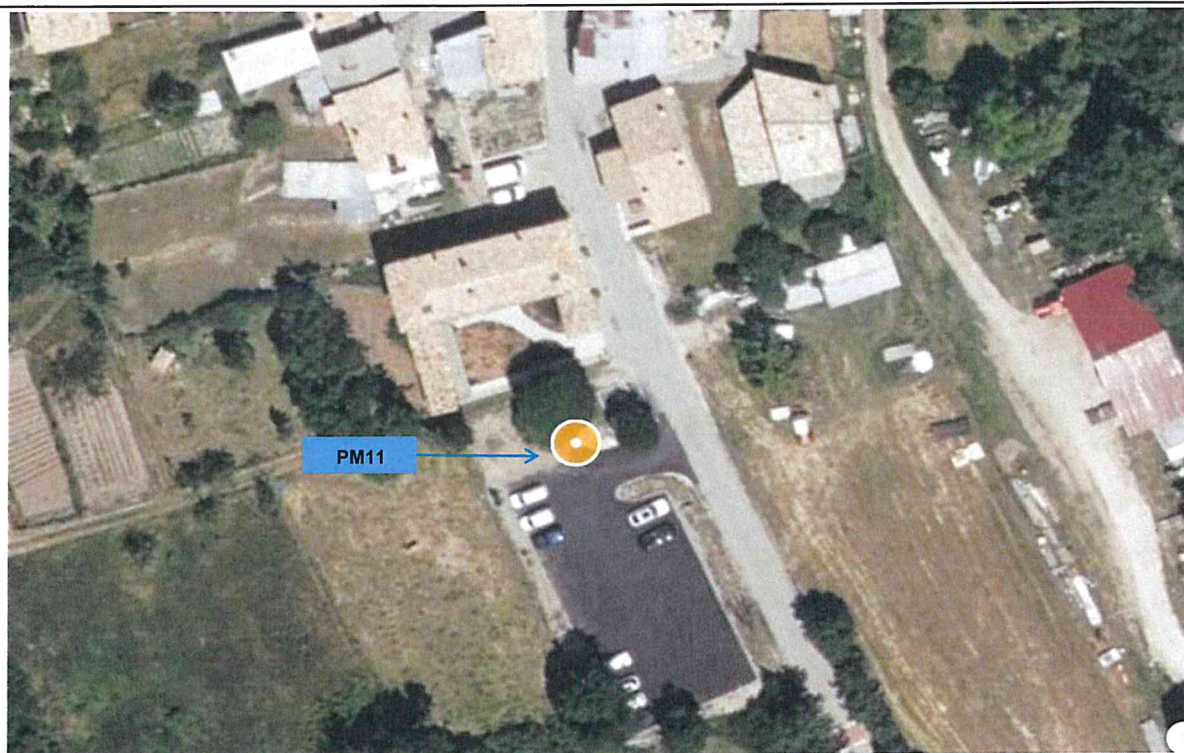
	C				Resp. Aff :	
	B				Etudié par :	
	A	25/04/23	V1	MB	Echelle :	
	Ind.	Date	Modification	Par	Page 1	

PLAN DE MASSE

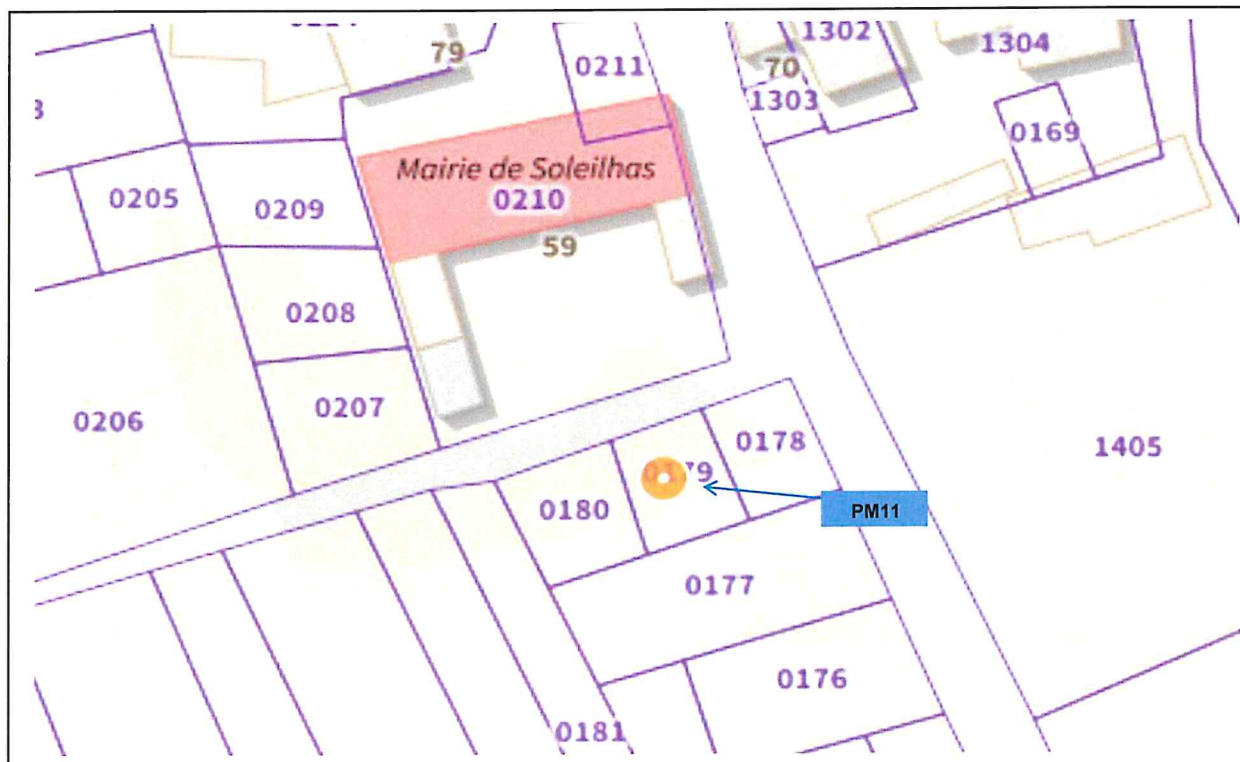


	C				Resp. Aff :	
	B				Etudié par :	
	A	25/04/23	V1	MB	Echelle :	
	Ind.	Date	Modification	Par	Page 2	

PLAN DE SITUATION



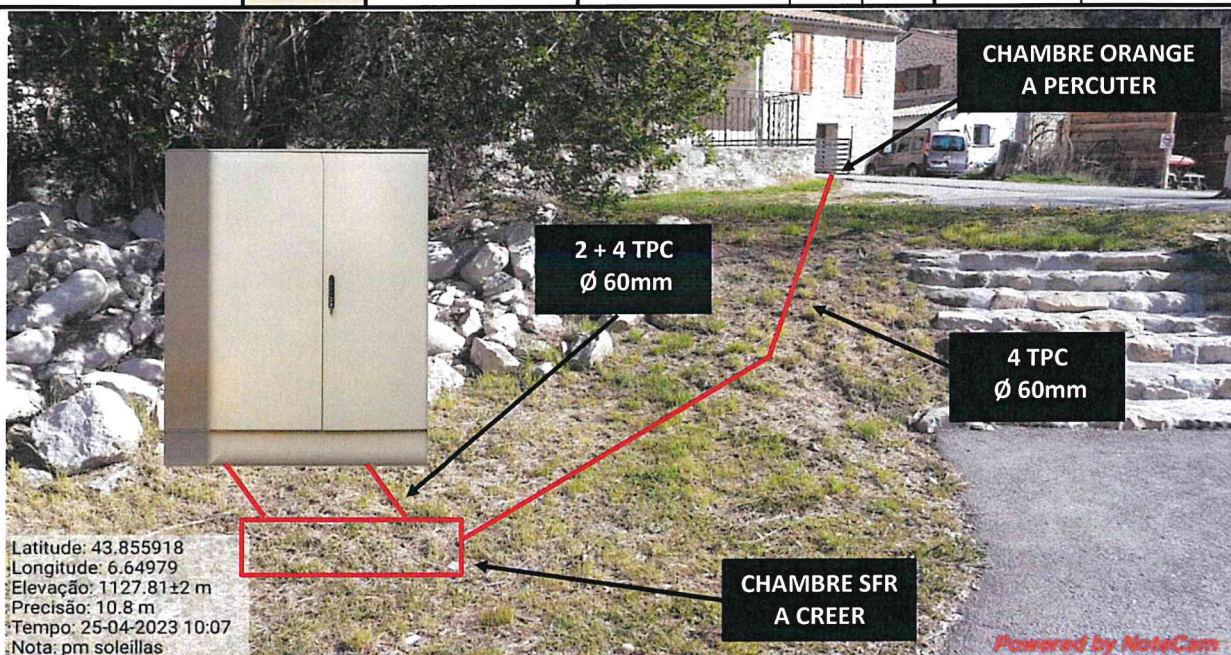
EMPLACEMENT DU PM



	C				Resp. Aff :	
	B				Etudié par :	
	A	25/04/23	V1	MB	Echelle :	
	Ind.	Date	Modification	Par	Page 3	

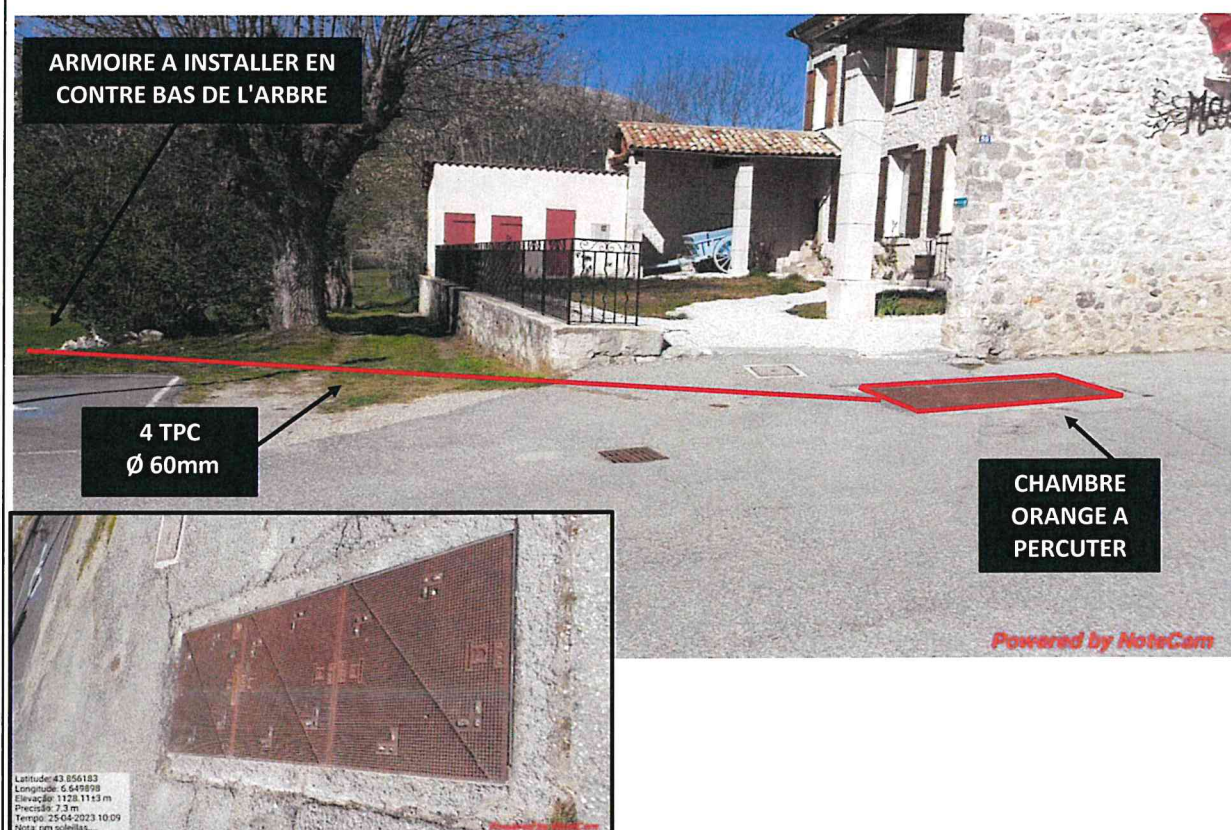
DETAIL EMPLACEMENT PM 19

Dimension Armoire PM mm (H*L*P)	Couleur Armoire	Installation des arceaux de protection	Référence Chambre Adduction			Distance en m Chambre-PM	
			L3T 1400*530mm	SFR	Chambre Zéro	SFR	1 m
1600*1600*350	RAL 1015	NON		FT		FT	20m



CHAMBRE DE PERCUTION ORANGE

SRO-BPI-14710757



	C				Resp. Aff :	
	B				Etudié par :	
	A	25/04/23	V1	MB	Echelle :	
	Ind.	Date	Modification	Par	Page 4	